

Salaire et frais du président et chef de la direction – 2e trimestre 2025-2026

Salaire, indemnités et allocations annuelles (2025-2026)

- Le salaire, les indemnités et les allocations annuelles du président et chef de la direction de la SQDC sont établis selon le décret gouvernemental 164-2019, daté du 27 février 2019.
- [Lien vers le décret](#)

Frais liés au déplacement

- 2e trimestre 2025-2026 (du 22 juin au 13 septembre 2025 selon les périodes comptables de la SQDC)

Frais de déplacement au Québec*

Description	Date	Hébergement	Repas	Transport
Visite de succursales - Laurentides	2025-06-17 au 2025-06-19	436,73 \$	429,36 \$	- \$

Frais de fonction*

- 2e trimestre 2025-2026 (du 22 juin au 13 septembre 2025 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Date	Coût
Frais de repas dans le cadre de ses fonctions et réunions internes		
Repas pour réunion interne ou représentation avec invité(s)	2025-07-20	105,83 \$
Repas pour réunion interne ou représentation avec invité(s)	2025-08-17	9,26 \$

*Il s'agit des frais qui ont été comptabilisés au cours de cette période comptable.

Véhicule de fonction*

- 2e trimestre 2025-2026 (du 22 juin au 13 septembre 2025 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Essence	Entretien	Location
Véhicule	614,72 \$	- \$	3 672,21 \$

*Il s'agit des frais qui ont été comptabilisés au cours de cette période comptable.